

V. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

5.4 OAP THEMATIQUE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Plan Local d'Urbanisme
de Pont Saint Martin

Approuvé le 27 novembre 2025



LA
BOITE
DE
L'ESPACE

URBANISTES ASSOCIÉS

OAP THÉMATIQUE N°4

« ENERGIES RENOUVELABLES »

CHAMP D'APPLICATION

La présente OAP concerne l'ensemble du territoire communal.

CONTEXTE

Le Plan Climat Air Energie de Grand-Lieu communauté met en avant la faible production du territoire intercommunal par rapport à la consommation énergétique mais aussi par rapport au potentiel mobilisable.

Dans un contexte de changement climatique, le volet « énergie » est indissociable du volet « émissions de gaz à effet de serre ». Il s'agit d'agir au mieux pour y répondre à l'échelle locale.

OBJECTIFS

La présente OAP thématique vise à intégrer la commune dans une trajectoire vertueuse en matière de maîtrise des consommations et de production d'énergie renouvelable.

Il s'agit de s'adapter aux évolutions climatiques pour avoir un logement qui propose un niveau de confort satisfaisant, tout en limitant la facture énergétique.

OAP

INTEGRER LE BIOCLIMATISME DANS LA CONCEPTION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Toute construction s'intègre dans un contexte : un territoire (avec une histoire, un climat, des paysages, des ressources locales), un terrain (une pente, une orientation, des éléments existants, bâtis ou végétaux...).

Concevoir le logement dans une approche **bioclimatique** avant de penser aux systèmes énergétiques : privilégier des volumes compacts, optimiser l'orientation des pièces, favoriser l'ensoleillement et l'éclairage naturel

Assurer un confort d'été **passif** : ventilation naturelle, dispositifs d'ombrage...

Utiliser des matériaux **performants** et tirer parti de certaines de leurs caractéristiques : inertie, déphasage thermique...

Intégrer des dispositifs de **production d'énergie** : solaire, éolien, géothermie...

Prendre en compte **l'énergie grise** (nécessaire à la production des matériaux)

Encourager l'utilisation de **matériaux biosourcés et géosourcés** dans la construction neuve et la rénovation.

Ces recommandations peuvent aussi bien s'appliquer à des projets individuels, portés par des particuliers, qu'à des projets de plus grande envergure menés par des professionnels.



